



Sint-Agatha-Berchem

**Cabinet du  
Bourgmestre**

Votre corresp. :  
**Sébastien GYSEN**  
Chef de Cabinet

Tel. : 02 464 04 82  
Fax : 02 464 04 97

Courriel : [sgysen@1082berchem.irisnet.be](mailto:sgysen@1082berchem.irisnet.be)

Réf. xxx /2014

Berchem-Sainte-Agathe, le **27 -06- 2014**

Mesdames, Messieurs les Conseillers  
communaux

**Objet** : Conseil communal du 19-06-2014 – interpellation de Monsieur Polet, concernant la prévention des inondations.

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

**Concernant les différents bassins d'orage**, deux sont actuellement prévus sur le territoire de la commune. Le premier, en cours de construction sur l'avenue Hunderenveld, sera opérationnel durant le second semestre 2015. Il aura une capacité de 8.000 m<sup>2</sup>. Le second, qui sera situé sous la rue de Dilbeek est toujours en cours d'étude. Les travaux débuteront début 2016 pour une mise en service prévue pour la fin 2016.

**Concernant les mesures de prévention pour les inondations :**

- Une cellule de veille-météo est opérationnelle au service travaux pour surveiller la météo afin de mobiliser la garde si nécessaire dans le cas d'annonce de violents orages. En cas d'alerte, une tournée spéciale de vérification des avaloirs est effectuée pour un nettoyage de surface.
- En matière de curage des avaloirs, 3 campagnes par an sont prévues sur l'ensemble des avaloirs de la Commune dont une quatrième pour les zones dites inondables de la Commune. La prochaine campagne est programmée pour le 30 juin 2014
- Dans le cadre du plan pluie de l'IBGE, à chaque nouvelle construction d'ampleur sur le territoire Berchemois, l'Administration veille à créer des volumes de retenue d'eau de pluie avant d'être évacuée vers l'égout.
- Les travaux de rénovation des égouts par Vivaqua en 2012 permettent d'évacuer plus vite les eaux de pluie, ce qui diminue significativement les risques d'inondation.
- Un nouveau règlement communal voté par le conseil communal le 28 mars 2013 attribue, sous certaines conditions, une prime de maximum 250€ pour l'étude de travaux à la protection contre les inondations par refoulement du réseau d'égout des immeubles.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs les Conseillers, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance,  
Le Secrétaire communal,

  
Philippe ROSSIGNOL

  
Le Bourgmestre,

Joël RIGUELLE